

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 563

présenté par  
M. Bapt  
-----

**ARTICLE 11**

À la seconde phrase de l'alinéa 15, substituer, par deux fois, aux mots :

« de la taxe perçue »

les mots :

« du droit perçu ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.

Le texte ne crée pas à proprement parler de nouvelles taxes, mais plutôt des droits d'enregistrement. Il convient donc de substituer au terme « taxe » le terme « droit » au sein de cet article.